

OBJET :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2006 – BUDGET DE LA COMMUNE DE DRAP**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu le Compte Administratif de la Commune de DRAP pour l'exercice 2006,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006,

Constatant le résultat d'exécution du budget – hors restes à réaliser -, ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice	294 500,75 €
Report exercice 2005	505 325,76 €
Résultat de clôture	799 826,51 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice	- 64 146,03 €
Report exercice 2005	- 228 383,45 €
Résultat de clôture	- 292 529,48 €

Total cumulé :

Résultat de l'exercice	230 354,72 €
Report exercice 2005	276 942,31 €
Résultat de clôture	507 297,03 €

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de la section de fonctionnement de 799 826,51 Euros et un déficit d'investissement de 292 529,48 Euros,

Décide d'affecter, pour l'apurement de ce déficit de la section d'investissement, la somme de 292 529,48 Euros, au compte 1068,

Constate en conséquence l'excédent disponible, après apurement du déficit de la section d'investissement, s'élevant à la somme de **507 297,03** Euros ligne 002.
